

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3732

5 décembre 2014

SOMMAIRE

Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco II S.A.	179090	Kokliba S.à r.l.	179132
Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l.	179090	Luxwatt S.à r.l.	179097
AMS KONZERN Société Générale Services S.à r.l.	179096	Market Base	179091
Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l.	179103	Megaram.lu	179091
B&B Pommerloch Exploitation Sàrl	179104	Merkoss Tech	179136
Bikeworks S.A.	179136	ML Infrastructure Holdings S.à r.l.	179103
Bright Management S.A.	179136	ML Whitby Issuer	179092
Caldia Fiduciaire S.A.	179094	OneTree Technologies S.A.	179092
Cerberus Nightingale 2	179101	Patron Noosa Devco (Sutton) S.à r.l. ...	179094
Compagnie de Gestion Foncière S.A. ...	179099	Peter Pan's Club S.A.	179104
COREplus II Lux GP, S.à r.l.	179092	Phenix Investissements S.A.	179100
Creativ-Ceutical Export S.A.	179098	Road Runner S.à r.l.	179102
DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A. Development & Investment	179095	RoundShield Luxembourg I, S.à r.l.	179106
Durillon S.A.	179093	SADLER Consulting S.à r.l.	179095
Edev, S.à r.l.	179093	Strasbourg S.A.	179122
Eurowatt S.à r.l.	179097	TOP Audit	179090
Immo Martyfer s.à r.l.	179093	UK Students JV S.à r.l.	179101
Inception Holdings S.à r.l.	179102	Vesalius Biocapital I S.A. SICAR	179091
International Landed Property	179103	Vintage S.A.	179090
InvestMax	179123	Virtua Projects S.A.	179101
ITSS Luxembourg S.A.	179098	Vondelpark Consulting S.à r.l.	179130
JFM S.à r.l.	179099	Wood Optic Diffusion S.A.	179090
Kipling Luxembourg S.à r.l.	179125	World Promotion Company S.A.	179101
		WPP Luxembourg Holdings Nine S.à r.l.	179091

Wood Optic Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.
R.C.S. Luxembourg B 93.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178141/10.

(140203763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Vintage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014178116/10.

(140204214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 165.370.

Les statuts coordonnés au 29 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014178181/11.

(140204525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 157.276.

Les statuts coordonnés au 30 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014178182/11.

(140204697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

TOP Audit, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 142.867.

Décision de l'administrateur unique du 1^{er} novembre 2014

Il résulte de la décision de l'administrateur de la société prise en date du 1^{er} novembre 2014 que:

- Le domicile du siège social de la société sera modifié pour passer de l'ancienne adresse située à L-2632 Findel, route de Trèves au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178051/12.

(140203593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Market Base, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 144.460.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174752/10.

(140199815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Megaram.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 167.865.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174764/10.

(140199818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

WPP Luxembourg Holdings Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 173.156.

Les comptes annuels au 30.11.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.11.2014.

Thierry Lenders
Manager

Référence de publication: 2014178143/12.

(140203783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Vesalius Biocapital I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.300.

Extrait du Conseil d'administration en date du 24 avril 2014

Le Conseil d'administration décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Madame Céline Vaessen, né le 13 juillet 1979 à Schaerbeek (Belgique) et demeurant professionnellement à B-1050 Bruxelles, 32-46A, boîte 4, Avenue Louise, en remplacement de Monsieur Johan De Ketelbutter, démissionnaire.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra effet au 24 avril 2014, et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2020.

Extrait du Conseil d'administration en date du 18 juillet 2014

Le Conseil d'administration décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Géry Lefebvre, né le 28 décembre 1972 à Chênée (Belgique) et demeurant professionnellement à B-4000 Liège, 13, Avenue Maurice Destenay, en remplacement de Monsieur Philippe Degive, démissionnaire.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra effet au 18 juillet 2014, et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014178097/22.

(140203552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

ML Whitby Issuer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.869.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 5 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 11 novembre 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014174773/13.

(140199889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

COREplus II Lux GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.214.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique en date du 14 novembre 2014:

1- La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A, avec effet au 14 novembre 2014 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Michael J. Ruggeri, né dans l'état du New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 11 avril 1969, ayant son adresse professionnelle au 25 Third Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177472/17.

(140203684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

OneTree Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 84.091.

Extrait de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 novembre 2014

L'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Madame Christina DIMOPOULOU, 147 ceinture Um Schlass, L-5880 HESPERANGE et Monsieur Christos AVRILIONIS, 371 rue de Neudorf, L-2221 LUXEMBOURG, sont nommés en qualité d'administrateurs de la société pour une durée de 6 ans, en remplacement de la société OneTree Services S.A., 5 Airport Center Heienhaff L-1736 SENNINGERBERG et de la société OneTree Financials S.A., 5 Airport Center Heienhaff L-1736 SENNINGERBERG.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Les mandats de Monsieur Dionysios AVRILIONIS en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué sont renouvelés pour une durée de 6 années.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Le mandat de l'AUXILIAIRE DES P.M.E. (anciennement AUXILIAIRE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES S.A.), RCSL B30.718, avec siège social au 58 rue Glesener, L-1630 LUXEMBOURG, est renouvelé à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour OneTree Technologies S.A.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014174804/24.

(140200037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Edev, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 192.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.448.

1. Le rayant du gérant de classe B, M. John Viola, le 6 août 2014.
 2. L'ajout de la gérante de classe B, Mlle. Alexandra Matias, avec une adresse professionnelle à 5C rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, le 6 août 2014.
 3. La modification de l'adresse professionnelle du gérant de classe A, M. Pedro Fernandes das Neves, de 5D rue Eugène Ruppert L2453 Luxembourg à 5C rue Eugène Ruppert L2453 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 octobre 2014.

Mr Andrew Homer

Directeur des Finances et Signataire Autorisé du Conseil

Référence de publication: 2014177519/17.

(140203370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Immo Martyfer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 2A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.620.

Suite à une convention de cession de parts, signée en date du 16 mai 2014, il résulte les changements comme suit:
Monsieur José Armando DA SILVA CARVALHOSA, né à Gandra Ponte de Lima (Portugal), le 30 janvier 1970, demeurant à F-54380 Dieulouard, 13T Route de Blenod, démissionne en tant que gérant unique de la société.

Suite à une assemblée générale extraordinaire, signée en date du 16 mai 2014, il résulte les changements comme suit:
Monsieur Arménio DIAS FERREIRA, né le 6 mars 1950 à Chao de Couce (Portugal), demeurant à L-8094 Bertrange, 84, rue de Strassen, est nommé en tant que gérant technique de la société pour une période indéterminée.

Monsieur Martinho José DA SILVA CARVALHOSA, né à Ponte de Lima (Portugal), le 2 mars 1971, demeurant à L-4301 Esch/Alzette, 5 Résidence Michel Rasquin, est nommé en tant que gérant administratif de la société pour une période indéterminée.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Frisange, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014183523/18.

(140206103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Durillon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.521.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2014

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Christian Knauff et de Lux Konzern Sàrl ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Peter Van Opstal, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014177516/19.

(140203229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Patron Noosa Devco (Sutton) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 187.261.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 10 novembre 2014 que Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B184.133, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Patron Noosa Propco (Sutton) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg B190.956.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2014176395/16.

(140201822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Caldia Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.093.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2014 à 13.45 heures au siège social de la Société.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité, après délibération:

Première résolution:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Vivian CALLAY de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix, après délibération de nommer, avec effet immédiat, à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, né le 24 octobre 1973 à Monyevre-Grande, France, demeurant professionnellement à 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du nouvel administrateur aura comme échéance l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2017.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction d'administrateur-délégué:

- Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, né le 24 octobre 1973 à Monyevre-Grande, France, demeurant professionnellement à 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, administrateur-délégué

Le mandat du nouvel administrateur-délégué aura comme échéance l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2017.

Quatrième résolution:

L'Assemblée révoque avec effet immédiat le mandat de l'actuel commissaire aux comptes VBRC S.à r.l..

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de commissaire aux comptes, la société COMP-TASSIT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue de Bastogne, L-1217 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-161.086.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes aura comme échéance l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172704/36.

(140197748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A. Development & Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.266.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2014.

L'Assemblée Générale révoque à compter de ce jour, le mandat d'administrateur de:

- M. Jean Roland DIDIER, administrateur, né le 24 juin 1947 à Pétange (Luxembourg), résident rue de Violet, 18, L-8023 Strassen.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

M. Egon SEYWERT, Ingénieur commercial et de gestion, né le 3 novembre 1955 à Bettembourg (Luxembourg), domicilié 1, rue de l'Eglise à L-3378 Livange (Luxembourg); son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenu en date du 5 novembre 2014

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de procéder à la révocation du mandat d'administrateur-délégué à la gestion journalière détenu par Monsieur Jean Roland Didier.

Le Conseil d'Administration décide de nommer M. Egon Seywert administrateur-délégué à la gestion journalière; son mandat d'administrateur-délégué à la gestion journalière expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014173614/23.

(140198528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

SADLER Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 80.244.

L'an deux mille quatorze, le trois novembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur André SADLER, expert-comptable, né à Thionville (France) le 16 février 1954, demeurant à L-1857 Luxembourg, 4, rue du Kiem.

Qu'il déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée «SADLER Consulting S.à r.l.», ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 685 du 28 août 2001, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 80.244 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 26 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1478 du 7 juin 2014.

Qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il s'entend par ailleurs dûment convoqué et a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société. En conséquence l'article 2 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet les prestations de services se rapportant à l'activité d'expert-comptable et de fiduciaire, à savoir, non exhaustivement, l'exécution de tous travaux administratifs, comptables et financiers, l'établissement de comptes annuels, le conseil économique et commercial, le conseil en développement, en fiscalité et en management de même que la constitution, la gestion, l'administration et la domiciliation de sociétés ainsi que le secrétariat social.

La société a également pour objet les opérations d'agence et de conseil en assurance par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et, en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières de nature à faciliter ou à développer directement ou indirectement son activité sociale.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de préciser l'adresse du siège social de la société.

Le siège social est établi à L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SADLER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 4 novembre 2014. Relation: MER/2014/2323. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173243/46.

(140197290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

AMS KONZERN Société Générale Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.142.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den einundzwanzigsten Tag im Monat Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die nach den Rechten des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehenden Aktiengesellschaft AMS Konzern Société Générale S.A., mit Sitz in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 152383, hier vertreten durch Herr Andre Michael Müller, Beruf Kaufmann, wohnhaft in Wuppertal (D) aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Welche Erschienenene, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft AMS Konzern Société Générale S.A., vorbenannt, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AMS KONZERN Société Générale Services S.à r.l., mit Sitz in L-4010 Esch-sur-Alzette, 108, rue de l'Alzette, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 185142, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg am 27. Februar 2014, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1223 vom 14. Mai 2014, (die „Gesellschaft“).

In ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin erklärt AMS Konzern Société Générale S.A., vorbenannt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-4010 Esch-sur-Alzette, 108, rue de l'Alzette, nach L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

2.- Abänderung von Artikel 4, 1. Absatz der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat die Komparentin folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-4010 Esch-sur-Alzette, 108, rue de l'Alzette, nach L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, zu verlegen.

Zweiter und Letzter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 4, 1. Absatz der Satzung wie folgt umzuändern:

Art. 4. (1. Absatz). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven (Großherzogtum Luxemburg). Der Sitz der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde, durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates, verlegt werden.,,

179097

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendeinhundert Euros (EUR 1.100.-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Andre Michael Müller, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 octobre 2014. LAC / 2014 / 49749. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 4. November 2014.

Référence de publication: 2014173455/53.

(140198392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

**Luxwatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurowatt S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 48.019.

L'an deux mille quatorze, le quatre novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Société de Développement et de Financement Holding S.A., SPF, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 26 179 (ci-après l'«Associée Unique»),

représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 novembre 2014.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de «Eurowatt S.à r.l.» ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.019, constituée suivant acte notarié en date du 27 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 416 du 24 octobre 1997 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à différentes reprises.

II. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique renonce à son droit de convocation, l'associée unique se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour lequel lui a été communiqué à l'avance

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de changer le nom actuel de la Société de Eurowatt S.à r.l en Luxwatt S.à r.l..

Troisième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 3 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de «Luxwatt S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173656/48.

(140198439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Creativ-Ceutical Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014179095/9.

(140205815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

ITSS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 691, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.505.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 octobre 2014

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Michel CHAVATTE, de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Benaïssa HILMI, né le 8 avril 1977 à Dar Bel Amri (Maroc) demeurant professionnellement 109 chemin du Pont du centenaire CH- 1228 Plan les ouates (Suisse) aux fonctions d'administrateur de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

A l'issue de cette Assemblée le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Patrick JACCOUD, demeurant professionnellement 109 chemin du Pont du centenaire CH- 1228 Plan les ouates (Suisse).

- Monsieur Benaïssa HILMI demeurant professionnellement 109 chemin du Pont du centenaire CH- 1 228 Plan les ouates (Suisse).

- Monsieur Sivaramkrishnan RAMAMOORTHY, demeurant professionnellement 109 chemin du Pont du centenaire CH- 1 228 Plan les ouates (Suisse).

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse des administrateurs et de l'Administrateur délégué au 109 chemin du Pont du centenaire CH- 1228 Plan les ouates (Suisse).

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse du Commissaire aux Comptes au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Siège social

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social au 691, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Président du Conseil d'administration

Monsieur Patrick JACCOUD, est Président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2014173806/33.

(140198467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Compagnie de Gestion Foncière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 73.810.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 17 décembre 2013:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet immédiat, de:
 - Monsieur Mike ABREU PAIS, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), et résidant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- 2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2019:
 - la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A.

- 3) L'Assemblée décide de renouveler aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires devant se tenir en 2019:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A.

Référence de publication: 2014179091/26.

(140205994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

JFM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach.

R.C.S. Luxembourg B 166.782.

—
Im Jahre zweitausendundvierzehn, am sechszwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Julia Müller, geboren am 7.12.1984 in Trier, wohnhaft in D-54290 Trier, Liebfrauenstraße 9,
- 2) Florian Müller, geboren am 8.5.1983 in Trier, wohnhaft in D-54309 Newel-Butzweiler, Kirchhecke 2, hier vertreten durch Frau Julia Müller, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Erschienene und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „JFM S.à r.l.“, mit Sitz in L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach, welche gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Januar 2012, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 742 vom 21. März 2012.

Diese Erschienenen erklären sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung einzufinden und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter entscheiden gemäß Artikel 141-151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“), die Gesellschaft aufzulösen und den Abwicklungsprozess zu beginnen.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorangehenden Beschlusses, beschließen die Gesellschafter als Abwickler Manfred Müller, wohnhaft in D-54309 Newel, Kirchhecke 2, zu ernennen (der „Abwickler“).

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, dass der Abwickler, zur Erfüllung seiner Pflichten, mit den weitestgehenden Befugnissen, wie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes vorgesehen, ausgestattet werden soll.

Der Abwickler kann alle in Artikel 145 des Gesetzes genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter ausüben.

Der Liquidator kann, sofern einschlägig, den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle Grundpfandrechte, Vorzugsrechte, Hypotheken sowie Anfechtungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, gegen oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschreibungen, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen.

Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Konten der Gesellschaft Bezug nehmen.

Er kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte auf einen oder mehrere Bevollmächtigte in einem von ihm bestimmten Umfang und Zeitraum übertragen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Kompargenten, haben sie gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J. MÜLLER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. Relation: LAC/2014/45980. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 6. November 2014.

Référence de publication: 2014173811/48.

(140198663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Phenix Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 65.854.

Suivant un acte notarié du 30 octobre 2014 signé par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, l'actionnaire unique décide:

1) de reconnaître avec effet immédiat la démission des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Joseph Winandy, né le 16 février 1946 à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse personnelle au 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Koen Lozie, né le 24 juin 1965 à Deinze, Belgique, ayant son adresse personnelle au 61, Grand Rue, L-6410 Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg;

- PACBO EUROPE Administration et Conseil une société à responsabilité limitée établie et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174324, représentée par Monsieur Patrice Crochet, ayant son adresse professionnelle au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) de nommer nommer la personne suivante en tant qu'administrateur unique de la Société avec effet immédiat:

- FUNECAP TOPCO, une société par actions simplifiée établie et existant selon le droit français, ayant son siège social au 63 rue Pierre Charron, 75008 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 533 665 287, désignant Monsieur Xavier Thoumieux, né le 5 novembre 1966 à Paris, 9^{ème}, France, ayant son adresse personnelle au 20 rue Cortot 75012 Paris, France, en tant que représentant permanent.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51026. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173997/30.

(140199045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

World Promotion Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 75.550.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014178142/9.
(140204040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

UK Students JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.349.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2014.
Référence de publication: 2014177238/10.
(140202383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Virtua Projects S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 129.169.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 novembre 2014.
Un mandataire
Référence de publication: 2014177254/12.
(140203187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 140.095.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 4 novembre 2014

L'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Benoit Chéron en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 4 novembre 2014;
- d'accepter la démission de M. Frédéric Stévenin en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 4 novembre 2014;
- d'accepter la nomination de Mme Catherine Rondot-Courboillet née le 5 novembre 1963 à Paris, France, résidant au 10, rue du Beau Site, 91190 Gif-sur-Yvette, France, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 et ce avec effet au 4 novembre 2014;
- d'accepter la nomination de M. Jérôme Thill, né le 29 avril 1965 à Paris, France, résidant au 38, rue de la Troche, 78490 Grosrouvre, France, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 et ce avec effet au 4 novembre 2014; et
- d'accepter la nomination de Mme Annick Mayon, née le 4 septembre 1977 à Bastogne, Belgique, avec professionnelle le 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 et ce avec effet au 4 novembre 2014.

Cerberus Nightingale 2

Représenté par Bertrand Gérardin

Référence de publication: 2014174401/23.

(140200246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Inception Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 161.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014174637/14.

(140199874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Road Runner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.610.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Claude Poliart, directeur de société, né à Braine-le-Comte, Belgique, le 21 septembre 1963, demeurant à B-5561 Celles, 8, rue de la Mirande,

ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Windhof, le 1^{er} octobre 2014.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être enregistré en même temps.

Lequel comparant est le seul et unique associé de ROAD RUNNER S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 72.610, constituée suivant acte notarié en date du 8 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 42 du 13 janvier 2000.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 19 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1671 du 12 juillet 2013.

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses décisions comme suit:

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach vers L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons.

*Deuxième résolution:*Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Windhof (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 octobre 2014. REM/2014/2353. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174052/39.

(140199365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

ML Infrastructure Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.669.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174772/10.

(140199888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

International Landed Property, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014176948/10.

(140202795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 135.198.

Extrait rectificatif du dépôt réf. L140170399 du 26/09/2014

IL Y A LIEU DE LIRE

Il résulte de deux lettres de démission datées du 31 août 2014 que:

- Monsieur Benoit Bauduin a démissionné de son mandat de Gérant A de la Société avec effet au 31 août 2014; et,
- Monsieur Luc Géronal a démissionné de son mandat de Gérant B de la Société avec effet au 31 août 2014.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant A
- Brenda Monaghan - Gérant A
- Patrick Moinet - Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Bouchra Akhertous
Mandataire

AU LIEU DE

Il résulte de deux lettres de démission datées du 31 août 2014 que:

- Monsieur Benoit Bauduin a démissionné de son mandat de Gérant A de la Société avec effet au 31 décembre 2014; et,
- Monsieur Luc Géronal a démissionné de son mandat de Gérant B de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant A
- Brenda Monaghan - Gérant A
- Patrick Moinet - Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Bouchra Akhertous
Mandataire

Référence de publication: 2014174283/34.

(140200365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Peter Pan's Club S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen.
R.C.S. Luxembourg B 45.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177103/9.

(140202715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

B&B Pommerloch Exploitation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 2, Wohlber.
R.C.S. Luxembourg B 191.654.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trois novembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Monsieur Jan Willem WIT, né le 22 décembre 1981 à Alkmaar (NL), demeurant à L-9638 Pommerloch, Wohlber 2,
- Madame Yvonne KOEKENBIER, né le 4 juin 1959 à Alkmaar (NL), demeurant à L-9638 Pommerloch, 2, Wohlber

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «B&B Pommerloch Exploitation sàrl».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'hébergement, l'exploitation d'un hôtel et l'exploitation d'une brasserie restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

La propriété des parts sociales résulte des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Par contre, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Jan Willem WIT, prénommé, cinquante parts sociales	50
- Madame Yvonne KOEKENBIER, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, prennent les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9638 Pommerloch, 2, Wohlber
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à deux.
- 3.- Les associés désignent comme gérants pour une durée indéterminée,

179106

- Monsieur Jan-Willem WIT, prénommé,
- Madame Yvonne KOEKENBIER, prénommée,
- 4.- La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite à la présente constitution de société ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wit J., Koekenbier Y., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 5 novembre 2014, Relation: WIL/2014/868, Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174348/112.

(140199907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

RoundShield Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.664.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of October.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Roundshield Fund I, LP, a limited partnership registered under the laws of Guernsey, registered with the Guernsey Registry and number 2001, having its registered office at Tudor House, third floor, Le Bordage, GY1 3PP St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given on October 14, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of RoundShield Luxembourg I, S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.664, incorporated pursuant to a deed of the notary, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1396 on 30 Mai 2014. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Creation of new classes of shares in the Company, namely the class A shares and the class B shares and conversion of the existing eleven thousand (11,000) ordinary shares into eleven thousand (11,000) class A shares;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred pounds sterling (GBP 900) to bring it from its current amount of eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000) to an amount of eleven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 11,900) by creating and issuing nine hundred (900) tracking shares, divided into nine (9) sub classes of class B shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each;
3. Subsequent amendment of articles 5 and 6 of the articles of association of the Company;
4. Amendment to article 2 of the articles of association of the Company regarding the corporate purpose of the Company;
5. Further amendment and full restatement of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

Then, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create new classes of shares, namely the class A shares and the class B shares and to convert the existing eleven thousand (11,000) ordinary shares into eleven thousand (11,000) class A shares.

Second resolution

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred pounds sterling (GBP 900) to bring it from its current amount of eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000) to an amount of eleven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 11,900) by creating and issuing new nine hundred (900) tracking shares, divided into nine (9) sub classes of class B shares (the “New Shares”), which are hereby created and consisting of:

- one hundred (100) class B1 shares;
- one hundred (100) class B2 shares;
- one hundred (100) class B3 shares;
- one hundred (100) class B4 shares;
- one hundred (100) class B5 shares;
- one hundred (100) class B6 shares;
- one hundred (100) class B7 shares;
- one hundred (100) class B8 shares;
- one hundred (100) class B9 shares;

with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each.

Subscription and payment

Thereupon, the New Shares have all been subscribed by Roundshield Fund I, LP, aforementioned, represented as stated above.

The New Shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of nine hundred pounds sterling (GBP 900), so that the amount of nine hundred pounds sterling (GBP 900) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of nine hundred pounds sterling (GBP 900) is allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 5 and article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at eleven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 11,900), represented by eleven thousand nine hundred (11,900) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, subdivided as follows:

- eleven thousand (11,000) class A shares;
- one hundred (100) class B1 shares;
- one hundred (100) class B2 shares;
- one hundred (100) class B3 shares;
- one hundred (100) class B4 shares;
- one hundred (100) class B5 shares;
- one hundred (100) class B6 shares;
- one hundred (100) class B7 shares;
- one hundred (100) class B8 shares; and
- one hundred (100) class B9 shares;

(the classes of shares from A to B9, as described above, are together referred to as a “Share” or the “Shares”).

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own Shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The class A shares, the class B1 shares, the class B2 shares, the class B3 shares, the class B4 shares, the class B5 shares, the class B6 shares, the class B7 shares, the class B8 shares and the class B9 shares shall not be convertible into other classes of Shares.

6.6 Each class of B1 to B9 share classes shall track the return of a specific underlying investment made by the Company (the "Underlying Asset"), as determined by the board of managers.

6.7 Each class of shares of the Company will have a reserve account associated with it and all contributions (including share premium) shall be allocated to the reserve account of the relevant class and, as necessary, to the relevant contributing shareholder of such class.

6.8 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made upon the realization by the Company of the Underlying Asset tracked by the class(es) of Shares to be redeemed.

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares. The Total Cancellation Amount for each class B1 shares, class B2 shares, class B3 shares, class B4 shares, class B5 shares, class B6 shares, class B7 shares, class B8 shares and class B9 shares shall be the Available Amount (increased by the nominal value per Share (including the reserve accounts attributable to the Shares) to be cancelled) of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share (including the reserve accounts attributable to the Shares) to be cancelled).

6.12 Each class of B1 to B9 share classes is exclusively entitled to the profits derived from the Underlying Asset tracked by such class of Shares (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to Underlying Asset (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses (including financing costs), losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Underlying Asset tracked by the class of Shares (including any related taxes, fees and costs)) (the «Available Amount»).

All such distributions pertaining a class of Shares shall be allocated to a special reserve account of the relevant class until their distribution to their holders has taken place.

All other distributions shall be exclusively reserved to the class A shares.

The losses incurred by the Company in relation to one of its Underlying Asset are subtracted from the amount attached to the class of Shares tracking such Underlying Asset (whether profits, profits carried forward or the part representing the share capital and reserve accounts associated to the class).

If losses, expenses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company in relation to an Underlying Asset are higher than profits in relation to such Underlying Asset, such costs shall only be supported by the holders of the class of Shares tracking the Underlying Asset.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company and therefore resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company shall be the holding of loans and other participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment (including purchasing, or investing in, equity, loans and/or participations in loans or commitments in financing transactions), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, equity, loans and claims, and such other business as the board of managers shall determine from time to time, but only to the extent that any of

the foregoing activities do not subject the Company to a licence (agrément) requirement under the Luxembourg law dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the “1993 Law”).

2.2 The Company may guarantee, grant loans (including the proceeds of any borrowing and/or issues of debt securities) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or to any other company, provided however that this activity is such that it will not subject the Company to a licence (agrément) requirement under the 1993 Law.

2.3 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, or securities and enter into hedging transactions for the purposes and powers listed under the preceding paragraphs and grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed in this article 2.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to further amend and to fully restate the articles of association of the Company which shall be enforced and now read as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “RoundShield Luxembourg I, S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company shall be the holding of loans and other participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment (including purchasing, or investing in, equity, loans and/or participations in loans or commitments in financing transactions), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, equity, loans and claims, and such other business as the board of managers shall determine from time to time, but only to the extent that any of the foregoing activities do not subject the Company to a licence (agrément) requirement under the Luxembourg law dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the “1993 Law”).

2.2 The Company may guarantee, grant loans (including the proceeds of any borrowing and/or issues of debt securities) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or to any other company, provided however that this activity is such that it will not subject the Company to a licence (agrément) requirement under the 1993 Law.

2.3 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, or securities and enter into hedging transactions for the purposes and powers listed under the preceding paragraphs and grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed in this article 2.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at eleven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 11,900), represented by eleven thousand nine hundred (11,900) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, subdivided as follows:

- eleven thousand (11,000) class A shares;
- one hundred (100) class B1 shares;
- one hundred (100) class B2 shares;
- one hundred (100) class B3 shares;
- one hundred (100) class B4 shares;
- one hundred (100) class B5 shares;
- one hundred (100) class B6 shares;
- one hundred (100) class B7 shares;
- one hundred (100) class B8 shares; and
- one hundred (100) class B9 shares;

(the classes of shares from A to B9, as described above, are together referred to as a "Share" or the "Shares").

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own Shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The class A shares, the class B1 shares, the class B2 shares, the class B3 shares, the class B4 shares, the class B5 shares, the class B6 shares, the class B7 shares, the class B8 shares and the class B9 shares shall not be convertible into other classes of Shares.

6.6 Each class of B1 to B9 share classes shall track the return of a specific underlying investment made by the Company (the "Underlying Asset"), as determined by the board of managers.

6.7 Each class of shares of the Company will have a reserve account associated with it and all contributions (including share premium) shall be allocated to the reserve account of the relevant class and, as necessary, to the relevant contributing shareholder of such class.

6.8 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made upon the realization by the Company of the Underlying Asset tracked by the class(es) of Shares to be redeemed.

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares. The Total Cancellation Amount for each class B1 shares, class B2 shares, class B3 shares, class B4 shares, class B5 shares, class B6 shares, class B7 shares, class B8 shares and class B9 shares shall be the Available Amount (increased by the nominal value per Share (including the reserve accounts attributable to the Shares) to be cancelled) of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share (including the reserve accounts attributable to the Shares) to be cancelled).

6.12 Each class of B1 to B9 share classes is exclusively entitled to the profits derived from the Underlying Asset tracked by such class of Shares (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to Underlying Asset (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of

the expenses (including financing costs), losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Underlying Asset tracked by the class of Shares (including any related taxes, fees and costs)) (the «Available Amount»).

All such distributions pertaining a class of Shares shall be allocated to a special reserve account of the relevant class until their distribution to their holders has taken place.

All other distributions shall be exclusively reserved to the class A shares.

The losses incurred by the Company in relation to one of its Underlying Asset are subtracted from the amount attached to the class of Shares tracking such Underlying Asset (whether profits, profits carried forward or the part representing the share capital and reserve accounts associated to the class).

If losses, expenses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company in relation to an Underlying Asset are higher than profits in relation to such Underlying Asset, such costs shall only be supported by the holders of the class of Shares tracking the Underlying Asset.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, and upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened

a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 In case of plurality of managers, decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law and including, without limitation, share premium and reserve accounts relating to each shareholder and class of shares and a summary of movements in such accounts..

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company and in accordance with the provisions of article 6 here-above.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of Shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent upon the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois d'octobre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Roundshield Fund I, LP, un limited partnership existant selon les lois de Guernesey, immatriculé auprès du Guernsey Registry sous le numéro 2001, ayant son siège social au Tudor House, troisième étage, Le Bordage, GY1 3PP St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

ici dûment représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 octobre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») représentant l'intégralité du capital social de RoundShield Luxembourg I, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.664, constituée en vertu d'un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 11 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1396 le 30 mai 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social peut valablement statuer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Création de nouvelles catégories de parts sociales dans la Société, à savoir les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B et conversion des onze mille (11.000) parts sociales ordinaires existantes en onze mille (11.000) parts sociales de catégorie A;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de neuf cent livres sterling (GBP 900) de son montant actuel de onze mille livres sterling (GBP 11.000) à un montant de onze mille neuf cent livres sterling (GBP 11.900) en créant et émettant neuf cent (900) parts sociales traçantes, divisées en neuf (9) sous-catégories de parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune;

3. Modification subséquente des articles 5 et 6 des statuts de la Société;

4. Modification de l'article 2 des statuts de la Société concernant l'objet social de la Société;

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société; et

6. Divers.

Puis, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer de nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B et de convertir les onze mille (11.000) parts sociales ordinaires existantes en onze mille (11.000) parts sociales de catégorie A.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de neuf cent livres sterling (GBP 900) de son montant actuel de onze mille livres sterling (GBP 11.000) à un montant de onze mille neuf cent livres sterling (GBP 11.900) en créant et émettant neuf cent (900) parts sociales traçantes, divisées en neuf (9) sous-catégories de parts sociales de catégorie B (les «Nouvelles Parts Sociales») consistant en:

- cent (100) parts sociales de catégorie B1;
 - cent (100) parts sociales de catégorie B2;
 - cent (100) parts sociales de catégorie B3;
 - cent (100) parts sociales de catégorie B4;
 - cent (100) parts sociales de catégorie B5;
 - cent (100) parts sociales de catégorie B6;
 - cent (100) parts sociales de catégorie B7;
 - cent (100) parts sociales de catégorie B8; et
 - cent (100) parts sociales de catégorie B9;
- d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont toutes été souscrites par Roundshield Fund I, LP, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire consistant en neuf cent livres sterling (GBP 900), de sorte que la somme de neuf cent livres sterling (GBP 900) est maintenant disponible pour la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de neuf cent livres sterling (GBP 900) est alloué au capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 et l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à onze mille neuf cent livres sterling (GBP 11.900), représenté par onze mille neuf cent (11.900) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, subdivisées de la manière suivante:

- onze mille (11.000) parts sociales de catégorie A;
- cent (100) parts sociales de catégorie B1;
- cent (100) parts sociales de catégorie B2;
- cent (100) parts sociales de catégorie B3;
- cent (100) parts sociales de catégorie B4;
- cent (100) parts sociales de catégorie B5;
- cent (100) parts sociales de catégorie B6;
- cent (100) parts sociales de catégorie B7;
- cent (100) parts sociales de catégorie B8; et
- cent (100) parts sociales de catégorie B9;

(les catégories de parts sociales de A à B9, décrites ci-dessus, sont ensemble dénommées «Part Sociale» ou les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B1, les parts sociales de catégorie B2, les parts sociales de catégorie B3, les parts sociales de catégorie B4, les parts sociales de catégorie B5, les parts sociales de catégorie B6, les parts sociales de catégorie B7, les parts sociales de catégorie B8 et les parts sociales de catégorie B9 ne peuvent être converties en d'autres catégories de Parts Sociales.

6.6 Chaque catégorie de parts sociales B1 à B9 trace le rendement d'un investissement sous-jacent spécifique de la Société (l'«Actif Sous-Jacent»), tel que déterminé par le conseil de gérance.

6.7 Chaque catégorie de Parts Sociales de la Société a un compte de réserves qui lui est attribué et tout apport (y compris la prime d'émission) sera allouée au compte de réserves de la catégorie concernée et, si nécessaire, à l'actionnaire apporteur concerné appartenant à cette catégorie.

6.8 Le capital social de la société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) entière(s) de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises provenant des catégories en question. Dans l'hypothèse de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales par la Société auront lieu à travers la réalisation de l'Actif Sous-Jacent tracé par les catégories de Parts Sociales à racheter.

6.9 Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social à travers le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales, la catégorie de Parts Sociales donne droit aux détenteurs de celle-ci pro rata à leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales des catégories de Parts Sociales rachetées et annulées recevront une somme égale au Montant d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée détenue et annulée.

6.10 Le Montant d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler.

6.11 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée. Le Montant d'Annulation par Part Sociale pour chaque catégorie de parts sociales B1, catégorie de parts sociales B2, catégorie de parts sociales B3, catégorie de parts sociales B4, catégorie de parts sociales B5, catégorie de parts sociales B6, catégorie de parts sociales B7, catégorie de parts sociales B8, catégorie de parts sociales B9 sera le Montant Disponible (augmentée par la valeur nominale par Part Sociale (y compris les comptes de réserves attribuables aux Parts Sociales) à annuler) des catégories en question au moment de l'annulation des catégories en question à moins d'une décision contraire du conseil de gérance, pourvu cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible (augmenté par la valeur nominal par Part Sociale (y compris les comptes de réserves attribuables aux Parts Sociales) à annuler).

6.12 Chaque catégorie de parts sociales de B1 à B9 a exclusivement droit aux profits découlant de l'Actif Sous-Jacent tracé par ces catégories de Parts Sociales (y compris le solde de tous les revenus, profits ou autres sommes reçues ou dues d'une autre manière concernant l'Actif Sous-Jacent (y compris les gains en capital, boni de liquidation et distribution de dividendes), moins la somme des dépenses (y compris des coût financiers), pertes, taxes et autres transferts de fonds encourus par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Actif Sous-Jacent dont les catégories de Parts Sociales font état (y compris toute taxe, frais et coûts afférents)) (le «Montant Disponible»).

Toute distribution relative à une catégorie de Parts Sociales est allouée à un compte de réserves spécial de la catégorie concernée jusqu'à ce que la distribution aux détenteurs de Parts Sociales de cette catégorie ait lieu.

Toute autre distribution est exclusivement réservée aux parts sociales de catégorie A.

Les pertes encourues par la Société relatives à un de ses Actifs Sous-Jacents sont soustraites de la somme attachée à la catégorie de Parts Sociales traçant le rendement de l'Actif Sous-Jacent (qu'il s'agisse de profits, bénéfices reportés ou de la partie représentant le capital social et comptes de réserves associés à cette catégorie).

S'il y a des pertes, coûts, taxes et autres transferts de fonds encourus par la Société relatifs à l'Actif Sous-Jacent supérieurs aux profits réalisés et liés à cet actif Sous-Jacent, ces coûts ne seront supportés que par les détenteurs de la catégorie de parts sociales faisant état de l'Actif Sous-Jacent.

6.13 Le Montant d'Annulation par Part Sociale devient exigible et dû par la Société au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociale des catégories concernées.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la société et donc de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de prêts et autres participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement (y inclus l'acquisition ou le placement de capital, prêts et/ou la participation à des prêts ou engagements de financement d'opérations), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, capitaux, prêts et créances, et toute autre opération que le conseil de gérance déterminera de temps à autre, mais seulement dans la mesure où l'une des activités susmentionnées ne soumette pas la Société à une exigence d'agrément en vertu de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la «Loi de 1993»).

2.2 La Société peut également garantir, accorder des prêts (y inclus le produit de tout emprunt et/ou toutes émissions de titres de créance) ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou toute autre société, pour autant que cette activité ne soit pas de nature à soumettre la Société à une exigence d'agrément en vertu de la Loi de 1993.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations, effets ou valeurs mobilières par placement privé et entreprendre des opérations de couverture au titres des objectifs et pouvoirs énumérés dans les paragraphes précédents et accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société dans le cadre et aux fins énumérés dans cet article 2.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société comme suit:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «RoundShield Luxembourg I, S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de prêts et autres participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement (y inclus l'acquisition ou le placement de capital, prêts et/ou la participation à des prêts ou engagements de financement d'opérations), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, capitaux, prêts et créances, et toute autre opération que le conseil de gérance déterminera de temps à autre, mais seulement dans la mesure où l'une des activités susmentionnées ne soumette pas la Société à une exigence d'agrément en vertu de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la «Loi de 1993»).

2.2 La Société peut également garantir, accorder des prêts (y inclus le produit de tout emprunt et/ou toutes émissions de titres de créance) ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou toute autre société, pour autant que cette activité ne soit pas de nature à soumettre la Société à une exigence d'agrément en vertu de la Loi de 1993.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations, effets ou valeurs mobilières par placement privé et entreprendre des opérations de couverture au titres des objectifs et pouvoirs énumérés dans les paragraphes précédents et accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société dans le cadre et aux fins énumérés dans cet article 2.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à onze mille neuf cent livres sterling (GBP 11.900), représenté par onze mille neuf cent (11.900) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, subdivisées de la manière suivante:

- onze mille (11.000) parts sociales de catégorie A;
- cent (100) parts sociales de catégorie B1;
- cent (100) parts sociales de catégorie B2;
- cent (100) parts sociales de catégorie B3;
- cent (100) parts sociales de catégorie B4;
- cent (100) parts sociales de catégorie B5;
- cent (100) parts sociales de catégorie B6;
- cent (100) parts sociales de catégorie B7;
- cent (100) parts sociales de catégorie B8; et
- cent (100) parts sociales de catégorie B9;

(les catégories de parts sociales de A à B9, décrites ci-dessus, sont ensemble dénommées «Part Sociale» ou les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B1, les parts sociales de catégorie B2, les parts sociales de catégorie B3, les parts sociales de catégorie B4, les parts sociales de catégorie B5, les parts sociales de catégorie B6, les parts sociales de catégorie B7, les parts sociales de catégorie B8 et les parts sociales de catégorie B9 ne peuvent être converties en d'autres catégories de Parts Sociales.

6.6 Chaque catégorie de parts sociales B1 à B9 trace le rendement d'un investissement sous-jacent spécifique de la Société (l'«Actif Sous-Jacent»), tel que déterminé par le conseil de gérance.

6.7 Chaque catégorie de Parts Sociales de la Société a un compte de réserves qui lui est attribué et tout apport (y compris la prime d'émission) sera allouée au compte de réserves de la catégorie concernée et, si nécessaire, à l'actionnaire apporteur concerné appartenant à cette catégorie.

6.8 Le capital social de la société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) entière(s) de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises provenant des catégories en question. Dans l'hypothèse de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales par la Société auront lieu à travers la réalisation de l'Actif Sous-Jacent tracé par les catégories de Parts Sociales à racheter.

6.9 Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social à travers le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales, la catégorie de Parts Sociales donne droit aux détenteurs de celle-ci pro rata à leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales des catégories de Parts Sociales rachetées et annulées recevront une somme égale au Montant d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée détenue et annulée.

6.10 Le Montant d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler.

6.11 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée. Le Montant d'Annulation par Part Sociale pour chaque catégorie de parts sociales B1, catégorie de parts sociales B2, catégorie de parts sociales B3, catégorie de 30 parts sociales B4,

catégorie de parts sociales B5, catégorie de parts sociales B6, catégorie de parts sociales B7, catégorie de parts sociales B8, catégorie de parts sociales B9 sera la Montant Disponible (augmentée par la valeur nominale par Part Sociale (y compris les comptes de réserves attribuables aux Parts Sociales) à annuler) des catégories en question au moment de l'annulation des catégories en question à moins d'une décision contraire du conseil de gérance, pourvu cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible (augmenté par la valeur nominal par Part Sociale (y compris les comptes de réserves attribuables aux Parts Sociales) à annuler).

6.12 Chaque catégorie de parts sociales de B1 à B9 a exclusivement droit aux profits découlant de l'Actif Sous-Jacent tracé par ces catégories de Parts Sociales (y compris le solde de tous les revenus, profits ou autres sommes reçues ou dues d'une autre manière concernant l'Actif Sous-Jacent (y compris les gains en capital, boni de liquidation et distribution de dividendes), moins la somme des dépenses (y compris des coût financiers), pertes, taxes et autres transferts de fonds encourus par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Actif Sous-Jacent dont les catégories de Parts Sociales font état (y compris toute taxe, frais et coûts afférents)) (le «Montant Disponible»).

Toute distribution relative à une catégorie de Parts Sociales est allouée à un compte de réserves spécial de la catégorie concernée jusqu'à ce que la distribution aux détenteurs de Parts Sociales de cette catégorie ait lieu.

Toute autre distribution est exclusivement réservée aux parts sociales de catégorie A.

Les pertes encourues par la Société relatives à un de ses Actifs Sous-Jacents sont soustraites de la somme attachée à la catégorie de Parts Sociales traçant le rendement de l'Actif Sous-Jacent (qu'il s'agisse de profits, bénéfices reportés ou de la partie représentant le capital social et comptes de réserves associés à cette catégorie).

S'il y a des pertes, coûts, taxes et autres transferts de fonds encourus par la Société relatifs à l'Actif Sous-Jacent supérieurs aux profits réalisés et liés à cet actif Sous-Jacent, ces coûts ne seront supportés que par les détenteurs de la catégorie de parts sociales faisant état de l'Actif Sous-Jacent.

6.13 Le Montant d'Annulation par Part Sociale devient exigible et dû par la Société au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociale des catégories concernées.

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, et après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant trois quarts des droit détenus par les associés survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

A. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée

générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

B. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

C. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

D. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi y compris, sans limitation, la prime d'émission et comptes de réserves afférentes à chaque associé et catégorie de parts sociales et un résumé des mouvements dans ces comptes.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société et conformément aux dispositions de l'article 6 ci-dessus.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

E. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et de la liquidation du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

F. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du/de la comparant(e) que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 octobre 2014. REM/2014/2274. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174024/900.

(140198808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Strasbourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 76.596.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014177150/11.

(140202421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

InvestMax, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.387.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen,

On the third day of November,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, civil law notary, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the "société anonyme" (public limited company) under the Laws of Luxembourg "InvestMax", having its registered office at L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of notary Karine REUTER, then residing in Redange/Attert, on 15 October 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2,670 of 31 October 2008, whose articles of association have been amended by deed of notary Karine REUTER, then residing in Redange/Attert, on 21 October 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2,859 of 28 November 2008, in liquidation pursuant to a deed of the undersigned notary dated 5 September 2014, not published yet in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 142,387, with a corporate share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

The meeting is presided over by Mr. Felix FABER, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

who appoints as secretary Mrs. Jacqueline BERNARDI, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elects as scrutineer Mr. Gilles KRIER, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board having thus been constituted the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are featured on an attendance list to be signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary; such attendance list and the proxies will be registered with this deed.

II.- It appears from the said attendance list that all shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

III.- The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the items on the following agenda:

1. Approval of the report of the liquidation auditor;
2. Discharge to be given to the liquidator and to the liquidation auditor;
3. Closure of the liquidation of the company;
4. Decision to deposit and keep the company's books and records for a period of five (5) years at the registered office of the company.
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to approve the report of the liquidation auditor of the company.

Second resolution:

The general meeting decides to grant discharge of any responsibility present and future to the liquidator and to the liquidation auditor for the execution of their mandates.

Third resolution:

The general meeting decides to close the liquidation of the company "InvestMax".

In accordance with the balance sheet of the company as of 12 September 2014, the sole shareholder states that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that it is vested with all the assets and hereby expressly declares that it shall take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to itself; consequently, the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed.

Fourth resolution:

The general meeting decides that the books and records of the company will be kept for a period of five years (5) at the registered office of the company.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

Le trois novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "InvestMax", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Redange/Attert, en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2670 du 31 octobre 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Redange/Attert, en date du 21 octobre 2008 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2859 du 28 novembre 2008, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 septembre 2014, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 142.387, au capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Felix FABER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gilles KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Approbation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la société.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice respectif de leurs mandats.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide la clôture de la liquidation de la société "InvestMax".

Au vu du bilan daté du 12 septembre 2014, l'actionnaire unique déclare que les dettes connues de ladite société ont été payées ou ont été entièrement provisionnées, qu'elle est investie de tous les avoirs et déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la société avant tout paiement à elle-même; par conséquent, la liquidation de la société est considérée comme ayant été effectuée et terminée.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que tous les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq (5) ans au siège social de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française; sur demande desdits comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. FABER, J. BERNARDI, G. KRIER, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51722. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR COPIE CONFORME

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176189/130.

(140201878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Kipling Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.067.825,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.339.

In the year two thousand and fourteen, the nineteenth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Kipling Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.339 and having a share capital of thirty-four million five hundred fifty-five thousand six hundred euro (EUR 34,555,600) (the Company). The Company was incorporated on May 5, 2006 pursuant to a deed of Me Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 15, 2006 under number 1368. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on June 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 9, 2013 under number 2507.

There appeared

ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD, a corporation organised under the laws of the Province of Ontario, with registered office at 5650 Yonge Street, 4 th Floor, Toronto, Ontario, M2M 4H5, Canada, registered with the Ministry of Consumer and Business Services of Ontario under number 000950645 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the notice requirements set forth in article 5.8 of the Articles.

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of eight million four hundred and eighty-seven thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 8,487,775) through the redemption and subsequent cancellation of three hundred and thirty-nine thousand five hundred and eleven (339,511) preferred equity stock certificates (the Redeemed PESCs), for a cash consideration to be paid to the bank account designated by the Sole Shareholder, it being understood that the Redemption Price includes PESC share premium in accordance with article 5.9 of the Articles, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-four million five hundred and fifty-five thousand six hundred euro (EUR 34,555,600) represented by (i) five hundred (500) ordinary shares in registered form having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each and (ii) one million three hundred and eighty-one thousand seven hundred and twenty-four (1,381,724) preferred equity stock certificates (the PESCs) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, to twenty-six million sixty-seven thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 26,067,825) represented by (i) five hundred (500) ordinary shares in registered form having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each and (ii) one million forty-two thousand two hundred and thirteen (1,042,213) PESCs having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. Amendment to article 5.2 and 5.3 of the Articles in order to reflect the above resolutions;

4. Change of the meaning of the term "PESC Investment" from "1,066,079 shares in the share capital of Kipling Investments Belgium N.V." to "3,099,125 shares in the share capital of Kipling Investments Belgium N.V." and subsequent amendment of article 17.9. of the Articles.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any manager of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the cancellation of the Redeemed PESCs in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That pursuant to article 5.8 of the Articles: "[...] the Company may redeem the PESCs with at least six (6) calendar days prior written notice to each PESC Partner, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations [...] (as the case may be)."

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the requirements of article 5.8 of the Articles regarding the redemption of the PESCs and resolves to waive all notice requirements under article 5.8 of the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder notes the terms of article 5.9 of the Articles, pursuant to which "the PESC Partner(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCs by the Company under article 5.7 or article 5.8, shall be entitled to receive an amount equal to the sum of (a) the PESC Investment Amount and (b) the PESC Coupon Entitlement less (c) any dividends declared but not yet paid to the PESC Partner(s) on the date the PESCs are redeemed or acquired by the Company under article 5.7 or article 5.8."

The Sole Shareholder notes and approves that the aggregate amount payable with respect to the redemption of the Redeemed PESCs shall amount to eight million four hundred and eighty-seven thousand seven hundred and ninety euro and twenty euro cents (EUR 8,487,790.20), which amount includes, in accordance with article 5.9 of the Articles, the share premium linked to the Redeemed PESCs amounting to fifteen euro and twenty euro cents (EUR 15.20) (the Redemption Price).

The Sole Shareholder further notes and approves that the Redemption Price shall be paid in cash (i) in Japanese yen, in an aggregate amount of one billion one hundred and seventy million six hundred and thirty-six thousand twenty-five Japanese yen (JPY 1,170,646,025) per the exchange rate published by the National Bank of Belgium on August 1, 2014 (EUR 1= JPY 137.92), and (ii) payable on the date on which the Company will receive such proceeds from the Company's wholly-owned Belgian subsidiary, Kipling Investments Belgium N.V.

The Sole Shareholder then resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of eight million four hundred and eighty-seven thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 8,487,775) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-four million five hundred fifty-five thousand six hundred euro (EUR 34,555,600) represented by (i) five hundred (500) ordinary shares in registered form having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each and (ii) one million three hundred and eighty-one thousand seven hundred and twenty-four (1,381,724) PESCs having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, to twenty-six million sixty-seven thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 26,067,825) represented by (i) five hundred (500) ordinary shares in registered form having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each and (ii) one million forty-two thousand two hundred and thirteen (1,042,213) PESCs having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.2 and 5.3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“5.2. The Company’s corporate capital is also represented by one million forty-two thousand two hundred and thirteen (1,042,213) preferred equity stock certificates with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the PESCs), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs are hereinafter individually referred to as a PESC Partner and collectively to as the PESC Partners.”

“5.3. The entire corporate capital thus amounts to twenty-six million sixty-seven thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 26,067,825).”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the meaning of the term “PESC Investment” from “1,066,079 shares in the share capital of Kipling Investments Belgium N.V.” to “3,099,125 shares in the share capital of Kipling Investments Belgium N.V.” and to subsequently amend article 17.9. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“17.9. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

PESC Coupon Entitlement means an amount (with respect to any PESC Coupon Period) equal to all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the PESC Investment for the relevant PESC Coupon Period.

PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the PESC Coupon Period.

PESC Investment means 3,099,125 shares in the share capital of Kipling Investments Belgium N.V.

PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESCs on issue; and
- (b) the balance of the PESC Share Premium Reserve Account; and
- (c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the PESC Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

PESC Period End Date means:

- (a) December 31st of each year occurring before the date specified in Article 5.7.; and
 - (b) each date of redemption of the PESCs by the Company pursuant to Article 5.6. and Article 5.8.; and
 - (c) each date of payment on the PESCs by the Company pursuant to Article 17.6.;
- or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

PESC Profit Account has the meaning given to it in Article 17.1.

PESC Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.4.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means May 5, 2006.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 17.1.

Period End Date means each PESC Period End Date.

Profit Accounts means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

Total Net Earnings available for Distribution or «TNED» has the meaning given in Article 17.3.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any manager of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the cancellation of the Redeemed PESCs in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand four hundred Euros (4,400.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour de septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Kipling Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.339 et disposant d'un capital social de trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille six cents euros (EUR 34.555.600) (la Société). La Société a été constituée le 5 mai 2006 suivant un acte de Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 juillet 2006 sous le numéro 1368. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 octobre 2013 sous le numéro 2507.

A comparu

ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD, une société régie par les lois de la Province d'Ontario, dont le siège social est établi à 5650 Yonge Street, 4th Floor, Toronto, Ontario, M2M 4H5, Canada, immatriculée au Ministry of Consumer and Business Services of Ontario sous le numéro 000950645 (l'Associé Unique),

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation en vertu de l'article 5.8 des Statuts.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de huit millions quatre cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 8.487.775) par le rachat et l'annulation subséquente de trois cent trente-neuf mille cinq cent onze (339.511) certificats de parts sociales privilégiées (les 9 PESCs Rachetés), pour une contrepartie en numéraire à payer sur le compte bancaire désigné par l'Associé Unique, étant entendu que le prix de rachat inclut de la prime d'émission des PESCs conformément à l'article 5.9 des Statuts, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille six cents euros (EUR 34.555.600) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et (ii) un million trois cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-quatre (1.381.724) certificats de parts sociales privilégiées (les PESCs) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacun, à vingt-six millions soixante-sept mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 26.067.825) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et (ii) un million quarante-deux mille deux cent treize (1.042.213) PESCs ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacun;

3. Modification des articles 5.2 et 5.3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus;

4. Modification de la signification du terme «Investissement PESC» de «1.066.079 actions du capital social de Kipling Investments Belgium N.V.» en «3.099.125 actions du capital social de Kipling Investments Belgium N.V.» et modification subséquente de l'article 17.9 des Statuts;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour le compte de la Société, pour inscrire l'annulation des PESCs Rachetés dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. Que conformément à l'article 5.8 des Statuts: «[...] la Société pourra racheter les PESCs sur notification écrite d'au moins six (6) jours à chaque Associé PESC, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable sur les calculs [...] (le cas échéant).»

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique reconnaît les formalités de l'article 5.8 des Statuts en ce qui concerne le rachat des PESCs et décide de renoncer à toutes formalités de convocation en vertu de l'article 5.8 des Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique note les termes de l'article 5.9 des Statuts, en vertu duquel «Les Associés PESC, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de leurs PESCs par la Société conformément à l'article 5.7. ou l'article 5.8., auront droit à une somme d'un montant équivalent au (a) Montant d'Investissement PESC; et (b) le Coupon PESC moins (c) tous les

dividendes déclarés mais non payés aux Associés PESC à la date à laquelle les PESC sont rachetés ou acquis par la Société en vertu des articles 5.7 ou 5.8.»

L'Associé Unique note et approuve que le montant total dû dans le cadre du rachat des PESC Rachetés s'élève à huit millions quatre cent quatre-vingt-sept mille sept quatre-vingt-dix euros et vingt centimes (EUR 8.487.790,20), montant qui, conformément à l'article 5.9 des Statuts, comprend la prime d'émission liée au PESC Rachetés s'élevant à quinze euros et vingt centimes (EUR 15.20) (le Prix de Rachat).

L'Associé Unique note et approuve également que le Prix de Rachat sera payé en numéraire (i) en yen japonais, d'un montant total de un milliard cent soixante-dix millions six cent quarante-six mille vingt-cinq yen japonais (JPY 1.170.646.025), d'après le taux de change publié par la Banque Nationale de Belgique le 1^{er} août 2014 (EUR 1=JPY 137,92) et (ii) dû à la date à laquelle la Société recevra cette somme de sa filiale belge de la Société, Kipling Investments Belgium N.V.

L'Associé Unique décide ensuite de réduire le capital social de la Société d'un montant de huit millions quatre cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 8.487.775) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille six cents euros (EUR 34.555.600) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune et (ii) un million trois cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-quatre (1.381.724) PESC ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacun, à vingt-six millions soixante-sept mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 26.067.825) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et (ii) un million quarante-deux mille deux cent treize (1.042.213) PESC ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacun.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital social de la Société est également représenté par un million quarante-deux mille deux cent treize (1.042.213) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacun (les PESC), qui sont rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme l'Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC.»

« **5.3.** La totalité du capital social s'élève donc à vingt-six millions soixante-sept mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 26.067.825).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la signification du terme «Investissement PESC» de «1.066.079 actions du capital social de Kipling Investments Belgium N.V.» en «3.099.125 actions du capital social de Kipling Investments Belgium N.V.» et de modifier l'article 17.9 des Statuts, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **17.9.** Les termes capitalisés suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Coupon PESC signifie un montant (en rapport avec toute Période de Coupon PESC) égal à tous les revenus (inclusivement les intérêts et les gains), net d'impôts, dérivés par la Société de l'Investissement PESC pour la Période de Coupon PESC pertinente.

Période de Coupon PESC signifie la période:

- (a) commençant à (et comprenant) la Date de Commencement ou une Fin de Période PESC; et
- (b) finissant à (mais sans comprendre) la Fin de Période PESC basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC.

Investissement PESC signifie 3.099.125 actions du capital social de Kipling Investments Belgium N.V.

Montant de l'Investissement PESC signifie la somme de:

- (a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESC émis; et
- (b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC; et
- (c) par rapport à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESC en raison de profits insuffisants lors d'exercices sociaux précédents ou qui ont été affectés au Compte de Profits PESC mais retirés du fait d'affectation à des pertes.

Fin de Période PESC signifie:

- (a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.7.;
 - (b) chaque date de rachat des PESC par la Société conformément à l'article 5.6. et l'article 5.8.; et
 - (c) chaque date de paiement sur les PESC par la Société en vertu de l'article 17.6.;
- ou si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Fin de Période PESC finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC a le sens précisé à l'article 17.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC a le sens précisé à l'article 5.4.

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de Commencement signifie le 5 mai 2006.

Compte de Réserve Légale a le sens précisé à l'article 17.1.

Fin de Période signifie chaque Fin de Période PESC.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits PESC et le Compte Général de Profits.

Montant Total Net disponible pour Distribution ou TNED a le sens précisé à l'article 17.3.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour le compte de la Société, pour inscrire l'annulation des PESC Rachetés dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille quatre cents Euros (EUR 4.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, qui signe avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44879. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176246/278.

(140201845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Vondelpark Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 112.608.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the third day of October.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Mr. Michael PRIESTER, born on 28 February 1970 in Brussels (Belgium), residing in Manama, Bahrain, Building 323, Road 2009, Area 320, Flat 81,

hereby represented by Ms. Aziza Gomri, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to her on the 30th day of September, 2014, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. VONDELPARK CONSULTING S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having had its registered office at L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, registered with the Luxembourg Trade and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 112.608, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Camille Mines, notary residing in Luxembourg, on the 23rd of November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 547 of the 15 March 2006, amended by a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on the 28 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1863 of the 10 September 2010; (the "Company"). The company has been declared in bankruptcy by a court decision dated March 16th, 2012 and the operation has been closed by a court decision dated October 11th, 2013.

II. The share capital of the company has been set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500. -) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125. -) each, fully paid up;

- III. The appearing party is the sole shareholder of the Company;
- IV. The appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;
- V. The appearing party, being the sole manager of the Company, is considered as liquidator;
- VI. The appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares that:
- all assets have been realized;
 - all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
 - he irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.
- VII. As a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed.
- VIII. The books and the documents of the Company are kept in the name and on behalf of the liquidator for a period of five years at the office of Ms. Aziza Gomri, 45, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated approximately one thousand euros (1,000.-EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same persons and in case of discrepancies between the English and French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Michael PRIESTER, né le 28 février 1970 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Manama, Bahreïn, Building 323, Road 2009, Area 320, Flat 81,

représenté par Mme Aziza GOMRI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privée signée en date du 30 septembre 2014, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. VONDELPARK CONSULTING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant eu son siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.608, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Camille Mines, notaire résidant à Luxembourg, en date du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 547 le 15 mars 2006, modifié par un acte du notaire Maître Alex Weber, notaire résidant à Bascharage, le 28 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1863 le 10 septembre 2010 (la "Société"). La société a été déclarée en faillite par un jugement du 16 mars 2012 et les opérations de faillite ont été clôturées par un jugement du 11 octobre 2013.

II. Le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

III. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, alors que la Société a cessé toute activité.

IV. Le comparant, étant le seul gérant de la Société, est considéré comme liquidateur.

V. Le comparant, étant l'associé unique de la Société et agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que sous réserve de ce qui suit, toutes les dettes connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été régulièrement réglées;
- assumer irrévocablement le paiement au nom et pour le compte de la Société de toutes les dettes éventuelles de la Société actuellement inconnues de la Société et impayées à ce jour.

VI. En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VII. Les livres et documents de la Société seront conservés au nom et pour le compte du liquidateur pendant une période de cinq ans, chez Mme Aziza Gomri, 45, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. GOMRI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46483. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Référence de publication: 2014174214/94.

(140198753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Kokliba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 191.697.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Martine Burger, dirigeant d'entreprise dans l'industrie pharmaceutique, de nationalité française, née le 15 novembre 1959, à Troyes, France, résidant au Hameau de la Pinsonnière, 1 Sente de l'Aunay Rograin, 78490 Bazoches sur Guyonne, France,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 septembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination KOKLIBA S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tel que, sans y être limité, les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les requêtes en matière de marques de fabrique, les marques de fabrique, dessins, brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les marques de service et toutes

demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels.

3.2. La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toute autre question, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et de gérants B. Le ou les gérants seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat, et les désignera le cas échéant comme gérant A ou gérant B.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A et un gérant B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sous condition qu'au moins un gérant A et un gérant B aient approuvé ces décisions. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, (i) pour la gestion journalière dans la limite d'un impact financier mensuel de dix mille euros (EUR 10.000) ou toute somme équivalente dans toute autre devise, par la signature individuelle d'un gérant A ou d'un gérant B de la Société, ou, (ii) en toutes circonstances et sans limitation, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Madame Martine Burger, représentée comme décrit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 12.500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Martine Burger, prénommée, est nommée comme gérant A; et

- Monsieur Patrice Gallasin, gérant, de nationalité française, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France et résidant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70 route d'Esch, est nommé comme gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au L-1470 Luxembourg, 70 route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51560. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175470/198.

(140200414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Merkoss Tech, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 129.056.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174766/10.

(140199821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Bikeworks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 184.348.

Je soussigné Paul Bentner, né le 18/11/1977 à Luxembourg, vous informe par celle-ci, que je démissionne avec effet immédiat de mes postes comme

- président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué

auprès de la société BIKEWORKS S.A. à 9. Z.I. Bombicht L-6947 NIEDERANVEN R.C.S. Luxembourg B 184.348.
Berbourg, le 30 mai 2014.

Paul Bentner.

Référence de publication: 2014179032/13.

(140205885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Bright Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 182.803.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2014, enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2014, LAC/2014/51784, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BRIGHT MANAGEMENT S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 182.803, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 344 du 6 février 2014.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 24 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2335 du 1^{er} septembre 2014.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174389/29.

(140200120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.
